

HORAIRES ET MODALITES PRATIQUES

L'association, sise à la Maison des Associations de Semécourt, organise des activités culturelles, sportives et d'animation à destination de tous dès 4 ans. Ces activités sont dispensées de septembre à fin juin, hors vacances scolaires et jours fériés (hors répétitions et récupérations exceptionnelles).

L'accueil se fait sur les différents lieux de pratique et sous la responsabilité d'un intervenant majeur et diplômé.

- ♦ Maison des Associations de Semécourt (salle d'activités, salle de danse ou dojo)
- ♦ Salle des Fêtes de Semécourt, Salle des Fêtes de Fèves
- ♦ Salles ou scènes liées aux activités (concours de jazz, sorties, etc...)

Le planning des activités comportant horaires, lieux et professeurs ; la grille des tarifs, le projet éducatif et le présent règlement sont affichés à l'année dans le hall d'entrée et consultable sur notre site internet.

MODALITES D'ADHESION

Nos activités sont ouvertes aux jeunes et aux adultes dès lors que les règles suivantes sont respectées.

- Rendre le dossier d'inscription complet (dernier délai la veille des vacances de la Toussaint, y compris pour les 2 cours d'essai. Le dossier sera rendu si ceux-ci sont non concluants).
- Etre à jour de l'adhésion familiale annuelle.
- Etre à jour des cotisations de l'activité de l'année en cours.
- Etre à jour des cotisations ou factures de l'année précédente.
- Respecter le règlement intérieur.

Le dossier d'inscription comprend :

1 fiche individuelle d'inscription et selon les activités : 1 questionnaire de santé ou certificat médical uniquement pour les adultes et 1 fiche d'adhésion à nos fédérations (FFD, CND, Ligue de l'enseignement UFOLEP) et le paiement de la cotisation de l'activité ainsi que l'adhésion annuelle.

L'inscription se fait aux horaires de permanence (affichés dans l'entrée) auprès des responsables de l'association.

MODALITES DE FACTURATION

Notre grille tarifaire est établie selon l'activité choisie et sa durée horaire. Un tarif dégressif est appliqué selon le nombre de personnes d'une même famille inscrite ou selon le nombre d'activités pratiquées au sein de l'association. Il est possible de régler en une seule fois l'année soit par chèque soit par virement (jusqu'à mi-octobre) soit en espèces ou en 3 fois uniquement par chèque remis à l'inscription. Ces chèques sont encaissés en début de chaque trimestre. Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucune dérogation ne sera accordée sans motif valable (déménagement, certificat médical...)

L'adhésion annuelle et familiale à Domino est obligatoire et en sus du montant des activités, elle est non remboursable. Elle donne accès à la pratique de l'ensemble des activités et permet d'assister à l'assemblée générale.

Tout règlement doit être soldé à l'inscription.

Dans le cadre particulier des **concours jazz** (frais d'inscription, frais liée à la chorégraphie, musique, costumes, matériel scénique, adhésion à la Fédération française de danse ou à la confédération française de danse, frais de transport, d'hébergement, etc...) une facture est adressée à la famille. Un acompte sera exigé avant toute commande ou inscription. La facture récapitule les sommes engagées et le solde est payable à réception.

FONCTIONNEMENT

A l'inscription, les participants s'engagent à respecter les locaux, le matériel, leurs camarades, ainsi que tous les adultes évoluant lors de l'activité. L'association n'est plus responsable de l'enfant après l'heure limite d'accueil.

- ♦ Il est demandé aux parents de respecter les horaires des cours en début et en fin d'activité.
- ♦ Il est demandé aux parents de vérifier la présence du professeur en début de cours.
- ♦ Il est demandé aux parents de prévenir l'association en cas d'absence à un cours.

Les adhérents s'engagent à participer aux deux spectacles de fin d'année (gala et théâtre) ainsi qu'aux répétitions nécessaires.

Une tenue adaptée à l'activité est conseillée par l'intervenant. L'accès à la salle de danse se fera en chaussons de danse ou chaussures d'intérieur adaptées (hip-hop) et non utilisées en extérieur. Il est conseillé de personnaliser les vêtements des enfants avec leur nom et prénom.

Un vestiaire et des portemanteaux adaptés aux âges sont à disposition des adhérents, il est demandé de ne pas laisser sacs et autres vêtements dans la salle de danse.

Aucun achat, aucune participation à une manifestation extérieure (concours de jazz, etc...), aucune modification d'horaire ne sera communiqué aux adhérents sans accord préalable du Bureau Directeur qui, seul, en informera les participants (mails, texto, réunions)

Tout objet de valeur (jeux, portable, bijoux...) est à proscrire, Domino se décharge de toute responsabilité en cas de perte, casse ou vol. L'usage du téléphone portable durant les horaires d'accueil est à éviter. En cas de nécessité l'intervenant fera le relais avec les parents ou jugera de la nécessité pour l'enfant de contacter directement ses parents.

Les enfants ne peuvent en aucun cas être autorisés à prendre eux-mêmes des médicaments. Tout traitement médical indispensable doit être spécifié à l'intervenant, accompagné d'une ordonnance médicale ainsi que d'une autorisation écrite des parents.

Toute inscription à l'association vaut acceptation du présent règlement.

L'association se réserve le droit de refuser tout participant ne respectant pas le présent règlement.

LE COMITE DIRECTEUR

SIGNATURE RESPONSABLE LEGAL